

Panel session #2 – Remédier aux vulnérabilités de la dette

Les vulnérabilités fortes pesant sur la dette, notamment dans les pays à faible revenu, sont une source de préoccupation croissante pour la communauté internationale. Les moteurs de l'accumulation de la dette et les chocs (Covid-19, énergie, sécurité alimentaire, durcissement de la condition financière, etc.) varient selon les pays. Face à ce contexte, la nécessité d'un traitement coordonné et efficace de la dette est cruciale.

L'incertitude qui prévaut dans la situation économique et financière mondiale a exacerbé les vulnérabilités préexistantes en matière de dette. Alors que la dynamique inflationniste s'installe et se traduit par des pressions à la baisse sur les taux de change et une augmentation des prix des carburants et des denrées alimentaires, la hausse des taux d'intérêt mondiaux tend à amplifier les sorties de capitaux et à limiter l'accès des pays à faible revenu et des économies émergentes aux financements extérieurs.

Les vulnérabilités liées à la dette se sont considérablement accrues dans les pays à faible revenu (PFR). Cette tendance est particulièrement inquiétante dans les pays qui ont bénéficié au début des années 2000 de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe). Alors que les vulnérabilités de la dette étaient déjà élevées, la pandémie de Covid-19 a rendu la situation encore plus problématique, intensifiant les pressions sur des marges de manœuvre budgétaires déjà limitées. Selon le FMI, environ 60% des pays à faible revenu présentent un risque élevé de surendettement ou sont déjà en situation de surendettement, même si le niveau d'endettement est bien inférieur à celui atteint avant l'initiative PPTe. La situation de certains pays à revenu intermédiaire est également une source de préoccupation croissante. L'une des principales raisons en est l'augmentation de la dette publique, y compris à des conditions non concessionnelles, au cours de la dernière décennie.

S'appuyant sur la mise en œuvre réussie de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) qui couvrait la période avril 2020-décembre 2021, les membres du G20 et du Club de Paris ont décidé d'un cadre commun pour le traitement de la dette afin de traiter les vulnérabilités de la dette des pays à faible revenu de manière coordonnée. Ces initiatives marquent un progrès historique en termes de coordination des créanciers. Ces derniers mois, des progrès ont été constatés dans la mise en œuvre du Cadre commun pour les trois pays demandeurs (Tchad, Éthiopie et Zambie), malgré des retards. Il est essentiel d'accélérer la dynamique et de rester pleinement engagé en faveur du cadre commun. Comme l'ont approuvé les ministres des finances du G20, une mise en œuvre rapide, ordonnée et coordonnée du cadre commun est essentielle pour assurer un traitement efficace et durable de la dette des pays à faible revenu.

Une coordination des créanciers serait également justifiée pour les pays à revenu intermédiaire ayant besoin d'un traitement de leur dette.

Questions à discuter:

- Quelle est l'évaluation des vulnérabilités de la dette ?
- Que peut-on faire pour traiter plus efficacement les vulnérabilités de la dette ?
- Comment améliorer la mise en œuvre du cadre commun et apporter plus de clarté aux pays éligibles ?
- Comment renforcer et améliorer encore la coordination entre créanciers ?